



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLÉE**  
**Séance du Jeudi 14 Octobre 2021**

**Date de convocation** : le 7 octobre 2021

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Pouvoirs	2

---

Le quatorze octobre deux mil vingt et un, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Monique GAULTIER, Maire.

Étaient présents : Éric DEBEFFE ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT ; Laëtitia MOREAU ; Françoise WEINEL ; Mathieu GAULTIER ; Alain RESPLANDY-BERNARD ; Laurent MALEVAL.

Absents : Dominique MANCEAU, donne pouvoir à Monique GAULTIER ; Benoît COUTANT donne pouvoir à Loïc GUILLOT ; Virginie MOREAU ; Sébastien BOUZINARD ; Sarah PELLERIN.

Madame Françoise WEINEL est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du Jour**

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 septembre 2021
- **Délibération : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC**
- **Délibération : Devis BARDET**
- **Délibération : Attribution des subventions aux associations et établissements scolaires**
- Informations diverses
- Compte-rendu des commissions

**[Approbation du compte-rendu de la séance du 09 septembre 2021](#)**



## Délibération (N°20211014\_D0001) : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

Le conseil municipal,  
Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles de l'article L. 5211-5, ainsi que celles des articles L. 52141 et suivants de ce code ;  
Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999 relatives au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
Vu l'arrêté DIRCOL 2016 – 0639 du 7 Décembre 2016 créant la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,  
Vu les statuts de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé,  
Vu le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges établi le 06 septembre 2021,  
Vu le IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose que le rapport de la CLETC « *est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission* »,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	12
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

### **DECIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Le conseil municipal approuve le présent rapport de la CLETC de la CC Loir-Lucé-Bercé du 06 septembre 2021 portant sur les évaluations réalisées selon les dispositions contenues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et portant proposition pour une adoption dérogatoire des attributions de compensation selon la procédure prévue au 1<sup>er</sup> bis du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), tel annexé

Article 2 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents.  
La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nantes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.



### Délibération : (N°20211014\_D0002) : Devis Bardet TP – Réfection chemin – La Mésangerie

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Considérant** qu'il est nécessaire de faire des travaux sur le chemin se trouvant au lieu-dit « La Mésangerie »,

**Considérant** que la commission « Voirie » a analysé l'offre reçue par l'entreprise BARDET TP d'un montant total HT de 3 769 € soit 4 522.80 € TTC comprenant la fourniture et mise en œuvre de tout venant criblé compacté ainsi, que les frais de déplacement matériels, implantation et signalisation,

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal** décide :

- D'accepter l'offre de l'entreprise BARDET TP pour montant total HT de 3 769€ soit 4 522.80 € TTC
- D'autoriser madame le Maire à signer tout document y afférent.

<b>CONTRE</b>	0	<b>ABSTENTION</b>	0	<b>POUR</b>	12
---------------	---	-------------------	---	-------------	----

### Délibération : Attribution des subventions aux associations et établissements scolaires

Report de la délibération au prochain conseil, les subventions seront étudiées lors d'une commission.

## INFORMATIONS DIVERSES

### • **Enfouissement des réseaux**

Mme Le Maire informe qu'ENEDIS vient d'avertir le département que leur programmation budgétaire du bouclage de la HTA à FLEE a décalée les travaux au 1er semestre 2023.

L'enfouissement des réseaux rue de la Forge étant lié à cette opération, le chantier démarrera aussi en début 2023.

Les études pourront commencer à l'automne 2022.

### • **Devis DELANDE**

Mme Le Maire présente le devis de l'entreprise DELANDE concernant l'éclairage public suite au projet d'enfouissement des réseaux rue de la Forge, il est convenu de lancer deux autres demandes de devis.

### • **Subvention : AUDIT énergétique**

le département a procédé au paiement de la subvention de 1 485€ attribuée pour les audits énergétiques du Relais de la forêt et la Chapellerie



- **Polleniz**

Madame le Maire informe que la commune est adhérente à Polleniz (anciennement FGDON), celle-ci nous propose des prestations sur des thématiques variées comme :

- Végétalisation et nature en ville,
- Entretien des cimetières sans produit phytosanitaire
- Zéro phyto dans les espaces publics Loi LABBE,
- La Charte + nature vers la labellisation nationale Terre saine, pour valoriser les efforts réalisés par la collectivité territoriale
- Réchauffement climatique et rafraichissement urbain,
- Infiltration et gestion des eaux pluviales,
- Protection de la santé des riverains,
- Gestion et valorisation des déchets verts.

- **Elagage des arbres**

Madame Florence DEBRUYNE, propose qu'un rappel soit fait concernant l'élagage des arbres ou des haies des propriétaires ou locataires des parcelles riveraines des lignes de la fibre afin, d'en préserver le bon fonctionnement. l'information sera diffusée sur le blog.

- **Sécurisation du local technique**

Madame Le Maire informe qu'il a été convenu lors de la commission du lundi 13 septembre, l'installation d'un générateur de fumée ensuite, a eu lieu l'expertise au local technique, l'expert a fortement déconseillé l'installation de ce dispositif et qu'il était mieux de s'équiper d'une alarme GSM\*, un devis est en cours avec l'entreprise LOIRELEC.

- **Columbarium**

Madame le Maire apprend au conseil la réception d'un courrier du cabinet d'avocats JLS pour le compte de la société « MUNIER COLUMBARIUM », celle-ci nous accuse de plagiat, notre columbarium installé en 2018 au cimetière ressemblerait à leur modèle « ALIZÉ » qui dispose d'un droit exclusif de propriété intellectuelle qui en interdit la reproduction, en 2018 la commune avait sollicité des devis auprès de la société Munier, Gouzène et l'entreprise Duluard qui a été retenue pour la création du columbarium. Un courrier de réponse a été envoyé au cabinet d'avocat.

- **Stationnement au Port Gautier**

Madame Le Maire revient sur la problématique du stationnement des voitures et camping-cars au seul parking du Port Gautier, il est impossible d'interdire le stationnement des camping-cars ces derniers, sont considérés comme des véhicules de catégorie M1 conduits avec un permis B ils peuvent stationner au même titre que les autres véhicules toutefois, il est possible



de les limiter dans le temps. Le conseil décide que l'arrêté interdira le stationnement des camping-cars au Port Gautier de 22h à 6h30 et qu'une aire de stationnement sera proposée à l'esplanade. Un second arrêté sera pris pour le stationnement abusif de plus de 5 jours. Il est proposé que des plots soient installés afin, de pouvoir définir les places sur le parking et ainsi ne plus gaspiller d'emplacement. Un courrier sera envoyé aux riverains du Port Gautier.

Monsieur DEBEFFE travaille sur la création d'un panneau qui avisera la nouvelle réglementation et s'informe du coût pour la réalisation de celui-ci.

- **Acquisition de la parcelle C256 au Port Gautier pour projet aire de pique-nique**

Mme Le Maire informe le conseil qu'une offre d'achat de 1 500€ a été faite au propriétaire de la parcelle.

- **Week-end inventaire du patrimoine de FLÉE**

Mme Le Maire informe que dans le cadre de l'inventaire du patrimoine mené à Flée le PÉTR (Pays Vallée du Loir Pays d'Art et d'Histoire / Région Pays de la Loire), envisage un week-end de restitution aux habitants et à toutes les personnes intéressées, avec visite guidée du bourg et de l'église paroissiale Saint-Pierre, présentation de la chapelle Sainte-Cécile incluant focus sur les vitraux récents, conférence à la salle des fêtes (le samedi à 18h) et si possible visite d'un site exceptionnel en extérieur.

Ce week-end aura lieu le samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021.

Tout sera gratuit, ouvert à tous.

- **GEMAPI**

Mme le Maire informe que le conseil communautaire a décidé d'instituer la taxe GEMAPI elle apparaîtra sur la taxe foncière de 2022.

- **Accessibilité**

Madame le Maire informe les conseillers que suite à une réunion sur l'accessibilité, il est nécessaire de reprendre le dossier et ainsi, régulariser la situation des derniers bâtiments qui ne sont pas aux normes.

## COMMISSIONS

- **Voirie / Cimetière**

Monsieur Loïc GUILLOT informe le conseil :

- La limitation de vitesse au hameau de « La Grande Fosse » sera de 70KM/H des panneaux seront installés prochainement y compris un panneau indiquant la traversée des enfants.



- Prévision du classement en voirie communautaire du chemin menant au lieu-dit « Bournigale » (400M), le chemin est actuellement en très mauvais état, des travaux seront prévus sur 3 années.
- Des panneaux seront mis en place à la « Jaunardière » pour interdire le stationnement.
- L'installation de panneaux interdiction au poids lourds à la « Phierie »

Monsieur Aurélien HÉRISSON a fait la demande d'un panneau à led pour les manifestations ainsi, que pour le fauchage. Un luminaire à l'arrêt de car à « la Grande Fosse » est à l'étude.

- **Animation / Communication**

Monsieur Aurélien Hérisson remercie les membres du conseil qui ont participé à la journée du patrimoine.

Il souhaite réunir la commission afin de parler de Noël, des subventions des associations et se projeter sur les manifestations de 2022.

Le devenir du Relais de la Forêt, Monsieur Aurélien Hérisson travaille sur l'écriture du projet et le présentera dès qu'il sera finalisé. Il informe qu'un rendez-vous a lieu avec le PETR et ainsi, connaître les subventions existantes.

**Prochaines séances du conseil municipal :**

- Jeudi 18 novembre – 20h15

- Jeudi 16 décembre – 20h15

***Fin de la séance à 23h00***



Sébastien BOUZINARD	Absent	Laurent MALEVAL	
Benoît COUTANT Absent excusé, donne pouvoir à Loïc GUILLOT		Dominique MANCEAU Absent excusé, donne pouvoir à Monique GAULTIER	
Éric DEBEFFE		Laetitia MOREAU	
Florence DEBRUYNE		Virginie MOREAU	Absent
Mathieu GAULTIER		Sarah PELLERIN	Absent
Monique GAULTIER		Alain RESPLANDY- BERNARD	
Loïc GUILLOT		Françoise WEINEL	
Aurélien HERISSON			